



Les risques météorologiques peuvent être :

- les fortes précipitations 
- les orages 
- la neige ou le verglas 
- les inondations 
- les tempêtes et vents violents 
- la canicule 
- le grand froid 

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique. Des cartes de vigilance sont disponibles sur le site de Météo-France et diffusées par les médias (radio et télévision). Les personnes qui le souhaitent peuvent être recensées en mairie lors d'événements particuliers (canicule par exemple) afin que la collectivité puisse suivre plus particulièrement les habitants fragilisés.

**LE PLAN FAMILIAL DE SURETE** : Chacun doit agir en cas de crise :

- S'informer 
- Se tenir prêt à se confiner 
  - Lire ce document et le conserver ;
  - Connaître et garder les consignes à mettre en œuvre.
  - Localiser au sein de votre logement une pièce de confinement (peu de fenêtres, peu d'aération) ;
  - Disposer d'un téléphone ;
  - Préparer à l'avance le matériel de confinement (radio portable, lampe de poche, adhésifs large, bandes et linges humides, couverture, eau, nourriture, jeux et livres).

- Etre prêt à évacuer et attendre les consignes de la Préfecture 

Les membres du Conseil Municipal  
 Marie-Jeanne Tronchet 03.26.67.53.76  
 Emmanuel Bruggeman 03.26.63.89.76  
 Catherine Tschambser 03.26.67.54.65  
 Christian Lallemand 03.26.67.65.51  
 Cyrille Fromentin 03.26.70.00.04  
 Eric Chicault 03.26.64.02.32  
 Sylvain Rollet 03.26.68.34.22  
 Stéphanie Brasseur 03.26.66.47.54  
 Jérôme Sarrazin 03.26.64.93.42  
 David Leblanc 03.26.70.59.76  
 Céline Kasperek 03.26.67.35.53  
 Evelyne Brisson 03.26.66.16.65

**MONCETZ-LONGEVAS**

Tel : 03.26.67.52.11

09.75.90.20.09

Fax : 03.26.68.40.26

moncetz-longevas.mairie@wanadoo.fr



**Document d'Information Communal  
 sur les Risques Majeurs (DICRIM)**



Qu'appelle-t-on risque ?

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Comment est géré le risque dans notre commune ?

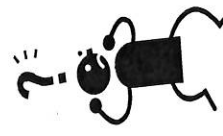
En cas d'accident qui fait quoi ?

Que faire en cas d'accident ?

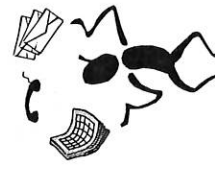
Comment se passe l'alerte ?

Comment se gère le risque de transport de matières dangereuses ?

Comment se gère le risque météorologique ?



Qu'est-ce que le plan familial de sûreté ?





## QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

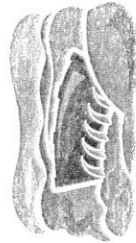
- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine d'occurrence et d'intensité variables.
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée.

**QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR A MONCETZ-LONGEVAS ?** Il se caractérise par sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement. Trois exemples de risques majeurs pour la commune :

1. **Les inondations** : il s'agit dans ce cas d'inondation de plaine par débordement de la Marne et remontée de la nappe. Historiquement, la commune a connu deux crises majeures en 1910 et 1955 sans que la zone urbaine ait été atteinte. Cependant celle-ci serait partiellement inondée en cas de crue de la Marne où le débit atteindrait les 1000 m<sup>3</sup> par seconde.

2. **Les ruptures de barrage** : il s'agit de la rupture d'une ou plusieurs des digues enserrant le lac du DER qui couvre une surface de 4 800 hectares. Le temps de submersion du territoire communal après rupture serait de 9 heures 45 pour la rupture de la digue des Grandes Côtes et de 10 heures 45 pour la rupture de la digue de Giffaumont. Le fascicule d'information reste disponible sur demande en mairie. Le site <http://www.vigicrues.gouv.fr/> est tenu en temps réel par les services de l'Etat.



**COMMENT EST GERÉ LE RISQUE A MONCETZ-LONGEVAS ?** La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, service de secours, ERDF,...).



## EN CAS D'ACCIDENT : QUI FAIT QUOI ?

**Si vous êtes témoin d'un accident** : Appelez les secours (18 sur un fixe ou 112 depuis un portable) puis signalez-le à la mairie ou à un conseiller municipal (téléphones p. 1).

Les services de secours interviennent afin de porter assistance aux victimes et circonscrire l'accident. Si nécessaire le Maire déclenche le PCS. Il en est le directeur. Le maire prend en charge l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement. Si le sinistre est très important ou concerne plusieurs communes, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC et devenir ainsi le directeur des opérations de secours.



### En cas d'accident

L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore d'un message destiné à prévenir la population. Pour ce faire un véhicule muni d'un mégaphone circulera dans les rues. Si l'alerte dépasse le territoire communal il est utile d'écouter les médias (France Inter ou France Bleu Champagne) qui informera de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer.

- Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, navigable tels que produits inflammables, explosifs, toxiques corrosifs ou radioactifs.

Les risques sont :

- les risques d'explosion
- le risque d'incendie
- le risque toxique



Les bons réflexes à mettre en œuvre :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche et dans la pièce opposée à l'accident
- Fermer les portes et fenêtres, obstruer toutes les ouvertures à l'aide d'adhésif ou de linges humides
- Ecouter les médias
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école qui met en place un plan spécifique
- Ne pas encombrer les réseaux téléphoniques
- Ne pas fumer



3. **Le risque de transport de matières dangereuses** :

	Explosion		Feu (liquides et gaz)		Feu (solides)		Matière sujette à inflammation		Matière toxique		Matière nocive		Matière
	Émission de gaz inflammables au contact de l'eau		Matière comburante ou peroxydable organique		Matière explosive		Matière très toxique		Matière très toxique		Matière		Matière
	Matière		Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous		Matière ou objets divers		Matière		Matière		Matière		Matière